











Bonn, Bruxelles, Luxembourg, Paris, La Haye, Vienne, 2 Juin 2014

A l'attention des acteurs de marché,

Les régulateurs de la région Centre-Ouest de l'Europe (CWE) lancent aujourd'hui leur consultation commune sur le couplage de marché fondé sur les flux (Flow-Based Market Coupling) et sa mise en œuvre dans la région CWE.

Les partenaires du projet, les gestionnaires de réseau de transport et les bourses de la région CWE, ont publié une nouvelle version du dossier d'approbation, qui explique la méthodologie et les modalités techniques relatives à la mise en œuvre du modèle *Flow-Based*. Ce dossier d'approbation est désormais disponible sur le site de chaque régulateur de la région CWE (ainsi que sur le site de la plateforme CASC à l'adresse http://www.casc.eu/en/Resource-center/CWE-Flow-Based-MC/Public-Consultation).

Le dossier décrit les différents aspects de la méthodologie, notamment le calcul du domaine de capacité, la publication des données et plus spécifiquement celles des paramètres *Flow-Based*, les dispositions relatives aux mécanismes de secours (*fallback*) et à la période de *rollback*, ainsi que les analyses comparatives des versions « complète » et « intuitive » du *Flow Based*. Il est composé d'un document principal concentrant l'essentiel de l'information (document pour approbation / *approval document*) et plusieurs annexes détaillant des aspects plus techniques.

Les régulateurs de la région CWE publient également un questionnaire, support de cette consultation publique, accessible sur chacun de leurs sites respectifs. Nous vous invitons à répondre à ces questions thématiques et à envoyer votre contribution par courriel, uniquement à l'adresse suivante : CWEPublicConsultation@me.bnetza.de

De cette manière, vos réponses seront immédiatement accessibles à l'ensemble des régulateurs de la région. Toute réponse qui serait adressée d'une autre manière pourrait ne pas être prise en compte.

La consultation débute dès publication de cette note et sera clôturée le 30 juin 2014 à 23h00.

Les régulateurs de la région CWE considèrent que les réponses ne sont pas confidentielles, sauf les passages indiqués expressément comme confidentiels par les parties intéressées.

Les régulateurs de la région CWE vous proposent d'apporter tout éclaircissement qui pourrait vous être utile sur les questions de cette consultation lors du **Forum** organisé le **23 juin 2014** par les partenaires du projet.